

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Caron: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. En ce qui concerne l'emprisonnement, je ne préconise pas l'abolition ou la fermeture des prisons. Je trouve toutefois que dans le projet de loi, on voit un peu trop l'emprisonnement comme solution.

On se demande, par exemple, comment il se fait qu'aux Pays-Bas, le nombre de personnes emprisonnées par 100 000 habitants est 49; au Canada, 116; et aux États-Unis, 519. Je n'ai pas l'impression que les Pays-Bas soit un pays où la violence est chose courante. Je pense qu'il existe des sociétés qui considèrent l'emprisonnement comme moyen de dissuasion d'une manière différente de nous, au Canada, et aux États-Unis.

La question que je me pose concernant le projet de loi est de savoir si la solution proposée d'augmenter systématiquement les peines d'emprisonnement pour des crimes commis avec des armes à feu est efficace.

● (1225)

Maintenant, la deuxième question de mon collègue concerne l'amendement du Parti réformiste préconisant de diviser le projet de loi en deux parties et de faire une distinction entre les armes à feu de chasse qui sont le bien de citoyens ordinaires et d'honnêtes citoyens comme dirait ce collègue, et les autres qui sont des armes de poing, des armes souvent plus utilisées dans des situations de criminalité.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de faire cette distinction parce qu'à mon sens une arme à feu est une arme à feu. Une arme à feu est un objet qui peut causer des dommages définitifs, qui peut causer des dommages graves à des citoyens, si elle est mal utilisée. Recevoir une balle de fusil de calibre .12, un fusil de chasse, ou recevoir une balle de pistolet, c'est recevoir une balle. Je pense que dans la société actuelle, il est important que tous ceux qui ont ce pouvoir en leur possession, ce pouvoir de blesser que leur donne leur arme à feu, soient conscients de cette responsabilité et disent à la société qu'ils ont ce pouvoir, qu'ils ont cette possibilité.

Il est bien sûr que ces gens n'utiliseront pas leurs armes à feu de la mauvaise façon, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont la possibilité de l'utiliser dans de mauvaises situations. Il n'y a pas lieu de faire la distinction parce qu'à ce moment on veut toujours faire la distinction entre de présumés bons citoyens—et je suis bien d'accord qu'ils le sont—et des gens qui seraient moins bien et qui auraient des armes de poing ou d'autres types d'armes à feu. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire la distinction.

En ce qui me concerne, il y a des armes de poing qui devraient complètement être bannies, qui devraient être rappelées, même si ce sont des armes de collection, parce qu'elles sont potentiellement dangereuses.

Je ne vois pas en quoi c'est dommageable pour un citoyen d'enregistrer des armes de chasse. On enregistre bien des choses. On enregistre beaucoup de biens qu'on possède et je ne pense pas que cela brime les droits de qui que ce soit.

Je ne voterai pas en faveur de l'amendement de mon collègue du Parti réformiste parce que je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire. À mon avis, toutes les armes sont potentiellement dangereuses et il faut que les citoyens qui les possèdent en soient

conscients. Une façon de les rendre conscients est de leur faire révéler, de leur faire dire à la société qu'ils ont des armes à feu et qu'ils prendront leurs responsabilités pour les utiliser de façon convenable.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, à l'heure actuelle, il existe des lois sanctionnant l'usage négligent des armes à feu. Les lois sont là, il n'y a qu'à les appliquer, et je sais qu'elles le sont parfois.

Cela fait 61 ans qu'il est obligatoire d'enregistrer les armes de poing et malgré tout, on peut s'en procurer n'importe où au pays, voire même en louer. L'enregistrement ne change rien au problème.

Le député pourrait-il m'expliquer comment un million ou un milliard de dollars de plus, ou ce que ce nouveau système d'enregistrement des fusils et des carabines coûtera, va faire la moindre différence alors que cela n'a jamais rien changé jusqu'à présent?

[Français]

M. Caron: Qu'on me comprenne bien, madame la Présidente. Je crois que ce projet de loi est un message que se donne la société. C'est un message où la société dit: «Nous voulons vivre dans un milieu non violent, dans un milieu moins violent.» Le fait de posséder des armes à feu, le fait de pouvoir, comme mon collègue le dit, aller dans un bar—je n'ai jamais fait personnellement l'expérience d'aller acheter une arme à feu dans un bar, mais il paraît qu'on peut le faire—que ce n'est pas bien, que ce n'est pas acceptable dans notre société.

Le projet de loi que nous étudions, en plus de son efficacité pratique pour contrôler les armes à feu est un symbole, est un message que se donne la société. Ce n'est pas pour rien que des centaines de milliers de personnes ont signé des pétitions pour que les armes à feu soient mieux contrôlées au Canada. Il y a un problème, contrairement à ce que mon collègue laisse entendre par sa question.

● (1230)

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Reprise du débat. À partir de ce moment, les discours seront de 10 minutes, sans question ni observation.

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'avoir la chance d'intervenir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-68, Loi sur les armes à feu.

Je m'y prépare depuis le début de l'an dernier, mais plus sérieusement depuis novembre lorsque le projet de loi initial a été déposé. Je dois dire que j'ai été franchement surpris par la vigueur de la réaction de mes électeurs, les habitants de la circonscription d'Algoma, dans le nord de l'Ontario, qui ont toujours possédé des armes à feu pour, entre autres, chasser, faire du tir et gagner leur vie.

J'ai été surpris de l'intensité de leur réaction et des sentiments entourant cette question. Ces derniers mois, j'ai rencontré soit en groupe soit à titre individuel plus de 1 000 propriétaires légitimes de fusils et plus d'un millier de propriétaires de fusils m'ont écrit ou m'ont appelé. Je tiens à souligner devant la Chambre que les propriétaires et les utilisateurs légitimes d'armes à feu sont